



Amiens, le 21 décembre 2018,

Objet : proposition de simplification du travail des directeurs et directrices d'école

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de l'audience que vous avez accordée le 21 novembre dernier aux trois organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO, celles-ci ont pu vous relayer le "ras le bol" des collègues directeurs et directrices. Au terme de cette réunion, vous avez reconnu la difficulté de la situation actuelle de ces personnels et avoué votre incapacité à pouvoir la faire évoluer positivement de manière significative. En effet, alors que leur charge de travail impose la remise en place de l'aide administrative à la direction ainsi que l'augmentation des temps de décharge, le Ministère ne vous donnera pas cette année les moyens de les concrétiser. Vous nous avez cependant demandé de vous faire des propositions départementales pouvant simplifier le travail des directeurs et directrices d'école.

Voici donc une synthèse des suggestions et attentes émises par nombre de directeurs et directrices :

A propos de la messagerie d'école :

Nécessité de cibler les mails soit en créant des listes de diffusion différentes selon les cycles ou les écoles, soit en notant clairement l'objet de celui-ci (par exemple concours cycle 3), soit en spécifiant à qui il est adressé (par exemple, pour les stagiaires, pour les AESH...)...

Ne pas multiplier les mails identiques par exemple en cas d'alerte météo où nous recevons actuellement parfois jusqu'à 5 fois le même message

Bloquer les pubs et les spams qui envahissent la messagerie d'école

Eviter les relances aux écoles qui ont déjà répondu aux enquêtes...

Demander aux expéditeurs du rectorat d'être facilement identifiables, en donnant par exemple le nom du service plutôt que leur nom personnel, le mail peut être plus facilement repérable.

Les demandes concernant nos collègues doivent être prioritairement et systématiquement adressées sur leur messagerie professionnelle. Les directeurs étant actuellement totalement surchargés, ils n'ont pas de temps à perdre à vérifier que le collègue a déjà, ou non, été prévenu sur sa boîte mail professionnelle.

A propos de ONDE :

Des informations sont nécessaires pour améliorer cet outil et son utilisation. Mettre en place des formations de directeurs sur le temps de travail, notamment lorsque des changements interviennent sur ONDE...

Créer une passerelle entre ONDE et les logiciels "Mairie" afin d'éviter les pertes de temps, de redemander plusieurs fois les mêmes renseignements aux familles, éviter les erreurs de recopiage, etc...

Par exemple, à la rentrée scolaire, les inscriptions **misés en admissibilité** ne permettent pas d'éditer les listes d'élèves.

Enquêtes et formulaires : N'avoir à renseigner que le RNE de l'école pour que, lors d'une quelconque enquête (les différents PPMS, les projets d'école, les enquêtes diverses et variées), tous les renseignements déjà connus de l'administration, ne soient plus à compléter (nombre de classes de l'école, niveau, noms des enseignant-es, nombre d'élèves...). Qu'il n'y ait qu'à corriger les éventuelles erreurs.

Améliorer l'application Rassemblement : en créant une passerelle avec ONDE permettant de sélectionner les classes concernées, en créant des récurrences...

Sur la communication et le relationnel :

Ne pas multiplier les codes : ONDE, accès à I-prof, messagerie personnelle, ENT en utilisant les clefs OTP par exemple

Utiliser des formulaires identiques dans chaque circonscription. Accepter les anciens formulaires si personne n'a été prévenu en amont. (exemple : accompagnement éducatif, entrée sur BAIE à la place de PIEP...)

Proposer des animations pédagogiques spécifiques à la direction d'écoles dans le cadre des 18h.

Organiser les réunions de directeurs sur le temps de travail en classe et non sur le temps de décharge, en envoyant des remplaçants.

Alléger les procédures de signalement des élèves en difficulté au Pôle ressource : obligation de scanner tous les documents avant de les envoyer ...

Avertir les directeurs des changements qui interviennent sur leur école : nouveaux collègues, AESH, carte scolaire...

Mettre des brigades ou ZIL à disposition lors des ESS ou équipes pédagogiques effectuées sur le temps de classe.

Mettre à disposition des brigades ou ZIL sur toutes les petites écoles qui n'ont que 4 à 10 jours par an, en leur octroyant de façon ponctuelle une aide supplémentaire... et accompagner les nouveaux directeurs dans leur prise de fonction sur le terrain, en demandant par exemple aux animateurs TICE de venir les aider à gérer l'application ONDE.

Proposer un guide juridique en ligne actualisé régulièrement

Ne pas organiser les élections des représentants de parents d'élèves lorsqu'il n'y a qu'une seule liste. En effet, l'organisation de ces élections pour une école de 11 classes, 285 élèves et plus de 400 parents d'élèves votants est coûteux en temps, en énergie et en matériel (3 enveloppes par parent pour le vote par correspondance). Un assouplissement des circulaires régissant ces élections serait très appréciable...

Cette liste est non exhaustive, elle est le reflet des premières mesures qui peuvent être prises au niveau départemental.

Alors que s'ouvrira au ministère dans les semaines qui viennent un nouveau chantier sur la « direction d'école », les revendications sur la nécessité d'une augmentation du temps de décharge, de la mise à disposition d'une aide administrative formée et pérenne, et d'une revalorisation financière seront exprimées par nos organisations syndicales au plan national.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations respectueuses.

Pour le SE-Unsa,
Le secrétaire départemental

Maxime Paruch



Pour le Snuipp-FSU,
La co-secrétaire départementale

Maryse LECAT

